

Rapport d'activité 2019



**la fédération
des entreprises
d'insertion**
CENTRE - VAL DE LOIRE

Sommaire

- 03** Rapport moral
- 04** La fédération en quelques mots
- 06** Une fédération au service de ses adhérents
- 10** Participation et développement du réseau en Région Centre-Val de Loire
- 20** La fédération : représenter, animer et faciliter les alliances
- 26** La représentation des Ei/ETTi : communication et événements
- 29** La vie du réseau
- 30** Chantiers clés en 2020
- 31** Bilan et compte de résultat 2019

Rapport moral

« Nous sommes aujourd'hui rassemblés en visio, une grande 1^{ère} pour cette Assemblée Générale, il nous faut nous adapter à l'actualité que nous vivons. Je commencerai par vous remercier d'avoir répondu présents à notre invitation et vous souhaite au nom du Bureau Collégial et de notre déléguée régionale une belle Assemblée Générale.

L'année 2019 ne nous a pas épargnés en émotions intenses de toutes natures. Notre pays a connu de grands et forts moments, je n'en citerai que certains : la continuité du mouvement des gilets jaunes qui avait été lancé en 2018, colère poursuivie tout au long de l'année 2019. Pour la toute 1^{ère} fois, un grand débat national a été lancé par le Président Macron en date du 15/01.

En avril, Notre Dame prend feu et l'émotion a été vive en voyant les flammes l'envahir et la détruire partiellement.

En septembre Jaques Chirac ancien Président de la République, qui avait occupé cette fonction pendant plus de 11 ans s'en est allé à l'âge de 86 ans.

En novembre, les premières mesures de l'assurance chômage entrent en vigueur, cette mesure vise notamment une économie de 3,4 milliards d'euros, En décembre des milliers de médecins, aides-soignant.e.s, infirmier.e.s, manifestent dans les rues pour informer du grand malaise au sein des hôpitaux, toujours en décembre des milliers de personnes dans la rue pour manifester contre le projet controversé d'un régime de retraite universel.

Le thermomètre s'est affolé en 2019, frappé par le réchauffement climatique la France bat son record absolu de température en atteignant les 46°, ce qui n'a pas empêché, de voir naître notre « Printemps de l'inclusion ». Grâce à la mobilisation de ses adhérents, de ses élus et de ses permanents nous avons contribué grandement à l'élaboration des 28 mesures pour l'inclusion des plus fragiles.

Vous l'aurez compris, en lien avec les différentes régions et notre fédération nationale, nous nous sommes fortement mobilisés tout au long de cette année pour faire bouger les lignes de l'insertion par l'activité économique, de la concertation lancée par le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi pour que soient retenues certaines mesures comme l'auto-prescription, les garanties de croissance pour les ETTi ou la simplification administrative. Le Pacte d'ambition qui permettra à *chacun de trouver sa place*.

Par l'écoute, grâce à cette visio qui nous permet de réaliser notre Assemblée Générale en huis clos comme l'autorise l'Ordonnance n°2020-290 du 25 mars 2020 qui apporte des dérogations temporaires et exceptionnelles en raison de l'épidémie de Covid-19 et lecture du rapport d'activités, vous prendrez connaissance du travail accompli par notre déléguée régionale et notre chargée de mission en communication qui nous a rejoint en novembre, pour répondre à vos attentes, à vos questions et relayer les informations et demandes de la fédération nationale.

Dans ce contexte si particulier, l'appui de notre fédération a fait une nouvelle fois ses preuves, de réactivité et de relais pour apporter aux adhérents tout soutien avant, pendant et après COVID 19.

Je vous souhaite à toutes et tous une agréable Assemblée Générale.

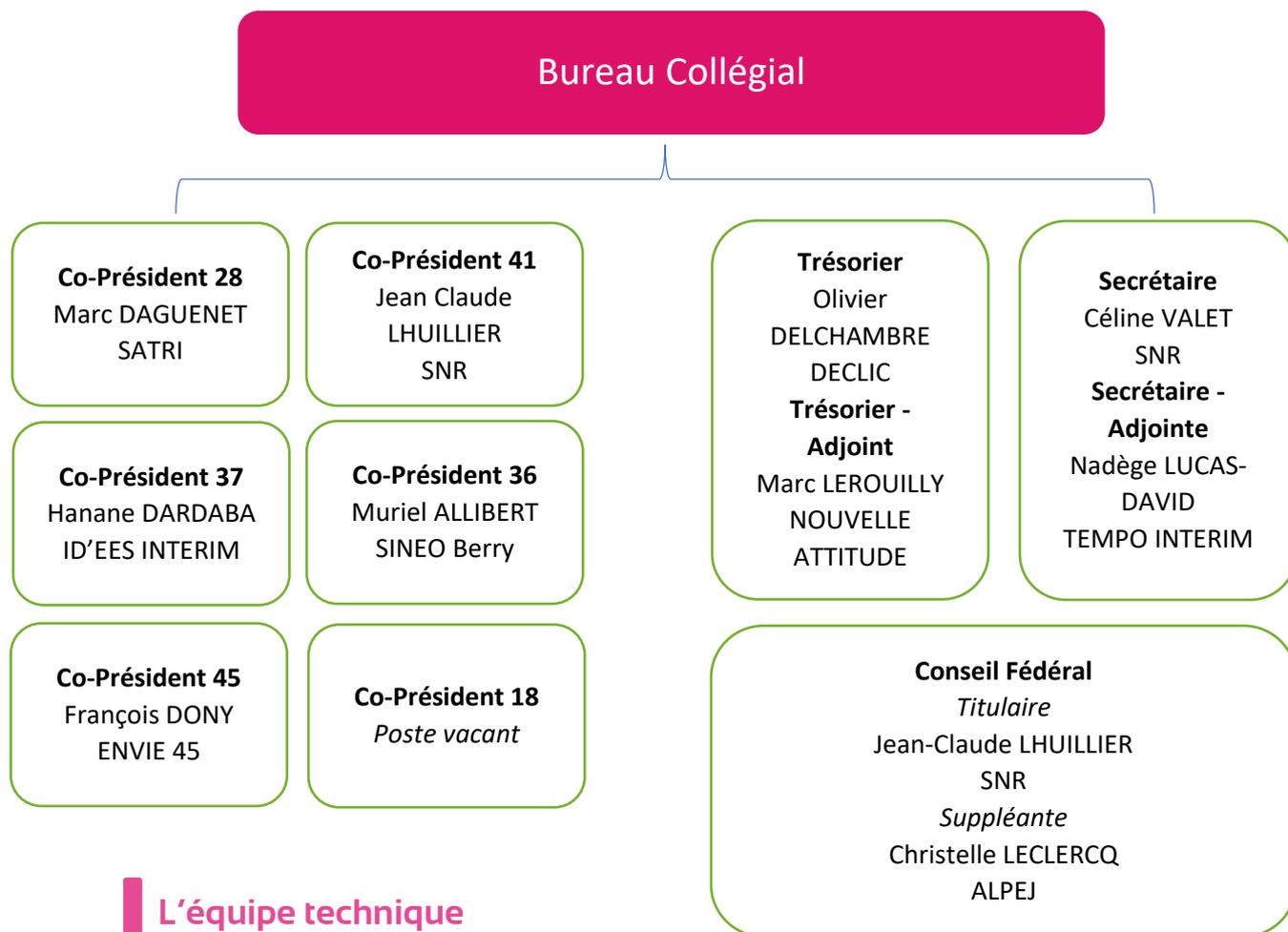
Au plaisir de se retrouver en présentiel,

Hanane DARDABA – Co-Présidente du 37

La fédération en quelques mots

Représenter, Défendre et Promouvoir les entreprises d'insertion adhérentes, **Aider** au développement économique, **Animer** et faire vivre le réseau, **Accompagner** l'innovation et le développement des entreprises d'insertion, **Mutualiser** les savoir-faire et les expériences, telles sont nos missions de l'année.

Les membres du Bureau



L'équipe technique

Déléguée régionale
Laurence EDMEADS
0.86 ETP
1 ETP depuis le 01/09/19

Chargée de mission Communication, Animation et Administration

Sophie PERLOT jusqu'au 28/03/2019
Malika ECHAHID du 01/04/2019 au 27/08/2019
Ludmilla MALFRAY depuis le 01/11/2019

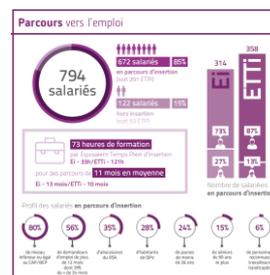
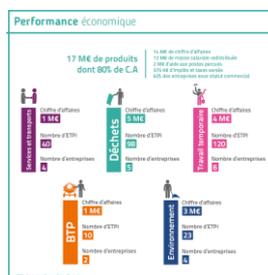
Pour des raisons d'éloignement du domicile et pour convenances personnelles, Mmes Perlot et Echahid n'ont pas souhaité reconduire leur contrat.

Qu'est-ce qu'une Ei, une ETTi ?

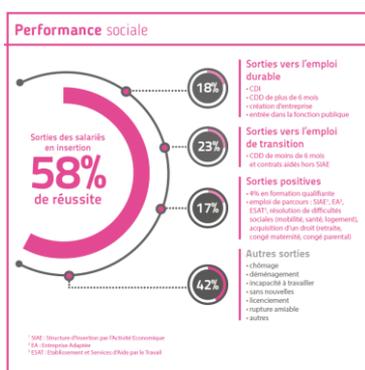


Les entreprises d'insertion (Ei) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTi) sont des TPE/PME soumises aux mêmes règles fiscales, juridiques et économiques que toute entreprise. Elles se distinguent par leur finalité : l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification, seniors, etc. Dans l'Ei, les salariés en parcours d'insertion intègrent immédiatement les équipes de production. Dans l'ETTi, comme dans l'intérim classique, ils sont mis à disposition d'entreprises clientes. Tous bénéficient, pendant cette période, d'un accompagnement socioprofessionnel pour construire leur parcours.

Les chiffres clés 2019



14M€ de CA, **12M€** de masse salariale redistribuée, **2M€** d'aides aux postes perçues, **375K€** d'impôts et taxes versés, **62%** des entreprises sous statut commercial.



Une fédération au service de ses adhérents

La veille aux appels d'offre

La fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire continue de faire appel à un prestataire extérieur qui permet de réaliser une veille précise sur les appels d'offres publics de la région selon des mots clés et exigences des bénéficiaires.

Chaque jour, ce sont des offres qui sont envoyées sur chaque boîte mail des entreprises adhérentes. La fédération en tant qu'administratrice est garante du bon fonctionnement de ce service. Très régulièrement, des vérifications sont réalisées auprès des utilisateurs et des corrections sont apportées auprès du prestataire. Il y a également une veille sur les différents appels d'offres sortants.

Cette réception d'offres ciblées permet aux structures de se tenir informées sur le potentiel d'activités futures et pour certaines, d'avoir une veille sur des activités nouvelles à développer dans leur entreprise.

Cette veille est réalisée en appui avec le service juridique de la fédération nationale, ce qui a permis de faire des focus sur l'évolution de la commande publique.

COMMANDE PUBLIQUE – LE NOUVEAU CODE EST ARRIVÉ

Le nouveau Code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Pour vous familiariser avec le nouveau langage à adopter et vous aider à oublier les « article 13 du Décret » (sur les marchés réservés) ou autres « article 14 du CMP » (clause sociale), voyez ci-dessous le tableau de correspondance entre les anciens textes et les nouveaux.



| THEMATIQUES | ANCIENS TEXTES NUMEROTATION OBSOLETE | CODE COMMANDE PUBLIQUE NOUVELLE NUMEROTATION |
|---|---|---|
| PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA DEFINITION DES BESOINS DE L'ACHETEUR | Art. 5 Code des marchés publics Art. 30 Ordonnance 23 juillet 2015 | Art. L. 2111-1 |
| ETUDES ET ECHANGES PREALABLES (= SOURCING =) | Art. 4 et 5 Décret 25 mars 2016 | Art. R. 2111-1 et R. 2111-2 |
| SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES | Art. 13 de la Loi « ESS » | Art. L. 2111-3 |
| LABELS ET CERTIFICATIONS | Art. 6 CMP Art. 31 Ord. / Art. 6 à 10 Décret | Art. R. 2111-12 et suivants |
| CLAUSE SOCIALE (CONDITIONS D'EXCLUSION DES MARCHES) | Art. 14 CMP Art. 38 Ord. | Art. L. 2112-2 et L. 2112-3 |
| ALLOTISSEMENT | Art. 10 CMP Art. 32 Ord. / Art. 12 Décret | Art. L. 2113-10 et L. 2113-11 |
| MARCHES RESERVES | Art. 15 CMP Art. 36 et 37 Ord. / Art. 13 Décret | Art. L. 2113-12 (EA) Art. L. 2113-13 (SIAE) Art. L. 2113-15 (ESS) |
| CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES | Art. 53 CMP Art. 52 Ord. / Art. 62 et 63 Décret | Art. L. 2152-7 |

* Le tableau n'est évidemment pas exhaustif, seules les thématiques les plus pertinentes sont évoquées ici.

Un service juridique à l'écoute des adhérents

La fédération des entreprises d'insertion du Centre-Val de Loire s'engage à répondre aux demandes des adhérents sur le plan juridique. Ce service contribue à sécuriser les pratiques des adhérents en assurant un soutien juridique au plus près du terrain et une veille permanente sur les réformes législatives ou réglementaires en cours.



Durant l'année 2019, plusieurs demandes ont été traitées auprès de la fédération régionale et du service juridique à la suite de sollicitations d'adhérents dont :

- ✓ Comment recruter en contrat de professionnalisation ?
- ✓ Comment valoriser le travail des bénévoles en association ?
- ✓ Quelle prise en charge des frais de déplacement dans le cadre d'une formation ?
- ✓ Comment mettre en place la nouvelle représentation du CSE (Comité social et économique) au 1^{er} janvier 2020 ?
- ✓ Dois-je appliquer le « Bonus-Malus » dans mon Ei ? Comment ?
- ✓ Comment mettre en place le RGPD dans ma structure ?
- ✓ Reconnaissance d'intérêt général ou d'utilité publique ?

Le service juridique a diffusé tout au long de l'année 2019 des informations juridiques. En voici un extrait :

- Nouveaux textes applicables au 1^{er} janvier 2019
- Obligation d'accompagnement et de suivi des salariés en parcours : quelles sanctions pour les SIAE qui ne jouent pas le jeu ?
- Une Ei peut-elle recruter un.e salarié.e en CDD ?
- Les PMSMP et les Ei
- Bonus-Malus et fin de contrat



Les liens avec les facilitateurs

La fédération des entreprises d'insertion régionale est également présente auprès des **facilitateurs** et principalement auprès du département du Loiret au sein du COPIL COTECH (Comité TECHnique) du bassin de l'Orléanais. Ces temps de travail ont permis de construire une feuille de route et ainsi formaliser l'avancement des démarches de sensibilisation, de réaliser des bilans de suivis des bénéficiaires grâce aux nouveaux supports d'échanges (élaboration d'une fiche de prescriptions commune en conformité aux règles de protections des données (RGPD)) mais également de pouvoir mettre en adéquation les offres avec les profils des candidats. Ce groupe de travail a permis aux différents acteurs présents de cibler des candidats pour les marchés clausés et ainsi augmenter le pourcentage de sorties positives.

A ce jour, les clauses sociales sont principalement dans le secteur du bâtiment. Le COPIL tend à développer le dispositif et élargir les clauses sociales vers des métiers en tension afin d'apporter une réponse dans les secteurs de la logistique et de l'industrie. Le groupe de travail s'est donné pour axe de travail d'utiliser les clauses comme levier vers **l'orientation et la formation** de publics vers des métiers ciblés.

DUER

La fédération régionale accompagne les directeurs de structures à dépoussiérer ou/et à réaliser une refonte du Document Unique d'Évaluations des Risques. Le travail est réalisé sur site.



Le partenariat avec de grands groupes



ENEDIS : Signature de marché avec 6 entreprises d'insertion de la Région Centre Val de Loire

ENEDIS s'est rapproché de la fédération régionale afin d'évaluer la faisabilité d'un marché de gré à gré pour l'entretien des véhicules sur leurs POOL des 6 départements de la région Centre - Val de Loire.

En novembre 2019, 6 entreprises d'insertion couvrant les 6 départements signaient des bons de commandes en présence de M. Jean-Luc Gasparini, directeur territorial d'Enedis en Loir-et-Cher, pour réaliser une prestation de contrôle et de lavage des véhicules de la société, selon un cahier des charges fourni.

L'objectif est qu'en 2020, l'entretien des véhicules s'amplifie sur tous les POOLS de ENEDIS (véhicules de « ville » puis véhicules de « campagne »).

L'impact de ce marché de 3 ans est d'entretenir plus de 200 véhicules à l'année sur la région Centre-Val de Loire. La prestation semble très satisfaisante pour les parties prenantes.

De plus, ces entreprises peuvent proposer cette même prestation aux agents, sur leur véhicule personnel (*cette prestation est bien sûr extérieure à celle d'ENEDIS*).

La France, Une chance : les entreprises s'engagent

Le Gouvernement détaille par circulaire les modalités de déploiement opérationnel du plan de mobilisation de 10 000 entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi et celles du PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Le plan de mobilisation comporte deux volets : national et territorial. Dès lors, en fin d'année des contacts sont pris auprès des animateurs des Clubs d'entreprises inclusives afin d'appréhender l'articulation entre ces clubs et les entreprises d'insertion du territoire.



Badgeons I'AE en Centre-Val de Loire

La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire a répondu à un Appel à Projets dans le cadre du PIC IAE (Plan Investissement Compétences) et a été retenue par l'Etat dans le cadre d'une expérimentation (Novembre 2019 - juin 2020 - conventionnée Etat dans le cadre du PIC) de « *Badgeons I'AE en région Centre - Val de Loire* ».

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, l'objectif de cette expérimentation est d'introduire le badge numérique dans les SIAE et entreprises classiques de la région, dans le but de valoriser les compétences informelles des salariés en insertion, et ainsi favoriser leur sortie positive dans le monde de l'entreprise classique.

Il s'agit :

- D'un outil de reconnaissance et de valorisation : savoir-faire, savoir-être, qualité, participation, réalisation, valeur, engagement...
- D'une image numérique qui regroupe : intitulé du badge, description et date de création, émetteur, receveur, critères d'attributions, preuves et vérifications



Participation et développement du réseau en Région Centre-Val de Loire

L'accompagnement à la création d'entreprises d'insertion

Se lancer dans la création d'une entreprise est une lourde et importante décision impliquant un investissement personnel très important du créateur, qui monopolisera son temps et son énergie pendant une longue période. Bien qu'ayant une profonde motivation, qui ne doit pas s'estomper au fur et à mesure de l'apparition des difficultés, cela ne suffit pas ; la charge importante qu'implique la création d'une entreprise doit être en adéquation avec le projet personnel du créateur.

Tout d'abord, un premier niveau d'information est donné sur les entreprises d'insertion en s'appuyant sur les caractéristiques économiques, juridiques et sociales des entreprises d'insertion, par l'observatoire de la fédération Centre-Val de Loire, ainsi que les modalités administratives d'obtention du conventionnement.

Les fiches juridiques sont d'excellents supports : contrat à durée déterminée d'insertion (CDDi), statuts et formes juridiques en faisant un focus sur les principaux avantages et points de vigilance, l'explication du conventionnement et de l'agrément...

En général, le porteur du projet se présente et présente sa future entreprise. La fédération va ainsi pouvoir vérifier avec lui si il peut formaliser un projet d'entreprise, un projet social et un Business plan.

La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire met à disposition des porteurs de projets :

- Son conseil, ses apports méthodologiques, ses compétences pour consolider les prévisionnels financiers, construire le projet social, rédiger le dossier de conventionnement et d'éventuelles demandes de financement,
- Son réseau d'entreprises d'insertion, de partenaires institutionnels, politiques ou financiers, etc.

La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire a accueilli, renseigné et accompagné 12 porteurs de projets en 2019 qui ont demandé des informations et sont encore accompagnés actuellement dans leurs démarches. La déléguée régionale a invité ou bien est allée à la rencontre de ces personnes en leur expliquant le rôle d'une entreprise d'insertion, le projet social à construire, le type de formes juridiques que peuvent avoir les futures structures et les sources économiques qui en découlent. Certains dont le projet était abouti, ont déposé leur réponse en fin d'année. De plus, le collectif Touraine Insertion a souhaité de la documentation pour l'accompagnement de porteurs de projet.

Grâce à son réseau, elle permet aux porteurs de projet de « frapper » aux bonnes portes.

Des projets variés et innovants

12 porteurs
de projets
en 2019



28

Le développement économique sur le territoire de Dreux : chantier de rénovation de bâtiments, auto-école sociale et garage solidaire, agence immobilière sociale

Une SIAE en Eure-et-Loir destinée aux 18-25 ans : proposer une activité de reconditionnement de pc, tablettes, smartphones. Un espace type « cyber-café » accessible à tout public, un service après-vente et/ou réparation.

La création d'un jardin d'insertion en maraichage biologique à Pontguoin

Accompagnement de Dunois Perche Insertion : réflexion pour passer une partie d'activité en Ei

Une structure sociale et solidaire dans l'aide administrative à Chateaudun

37

Une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le territoire du Chinonais

La création d'un restaurant d'insertion (Ei) à Tauxigny Saint Bauld

Un projet de création d'entreprise ESS dans le domaine de l'agriculture sur l'île Bouchard (maraichage, élevage et apiculture)

41

Un tiers lieu intergénérationnel d'apprenants, orienté sur l'innovation citoyenne à Vineuil

45

Un garage solidaire à Montargis

Le développement d'une structure existante – ressourcerie vers une création d'ACI à Gien

18

Une structure d'insertion dans le domaine artistique et événementiel sur Vierzon

Appui aux structures adhérentes et non adhérentes

Le Plan d'Investissement des Compétences (PIC)

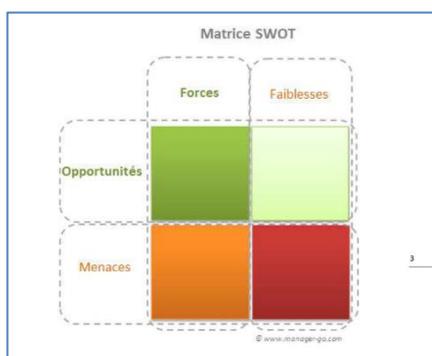
Dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) et de l'Appel à Projets initié par l'Etat et déployé dans chaque région par la DIRECCTE, des porteurs de projet ont souhaité être accompagnés pour le décryptage de l'AAP « Développement de l'offre d'insertion par l'activité Economique en région Centre – Val de Loire » ; il vise au développement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et des Entreprises d'Insertion (EI) sur certains territoires de la région Centre-Val de Loire.

Pour mieux appréhender le cahier des charges de l'Etat, un document a été formalisé et individualisé par département en reprenant les attentes du cahier des charges de l'Appel à Projets de la DIRECCTE Centre – Val de Loire et ainsi faciliter la réponse pour le porteur de projet.

Pour les porteurs de projets déterminés à y répondre, la fédération régionale les suit pas à pas en leur promulguant des conseils pour l'élaboration de la réponse.

En parallèle, elle est en lien direct avec les Unités Départementales (DIRECCTE Centre – Val de Loire) afin de leur exposer les projets à venir.

La Matrice SWOT est fortement utilisée. L'intérêt de cet outil est donc de maximiser les forces et les opportunités tout en analysant en détail les faiblesses et les menaces. Elle est idéale pour le démarrage d'une nouvelle activité stratégique ou bien une création de projet.



Des conseils ont été aussi transmis aux structures existantes souhaitant développer de nouvelles activités ou bien vouloir passer de l'ACI vers l'Ei et/ou en construisant un ensemblier. La déléguée régionale s'est déplacée dans une structure pour expliquer auprès du conseil d'administration l'articulation possible pour développer une Entreprise d'insertion dans un Atelier Chantier d'Insertion existant.



la fédération des entreprises d'insertion
Centre - Val de Loire

**AAP 2019 DIRECCTE CENTRE VDL
DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE IAE**

Laurence Edmonds, la fédération des entreprises d'insertion Centre - Val de Loire

A la lecture du cahier des charges, je vous invite à respecter le plan que la DIRECCTE indique. De plus, veillez le lieu du projet ne s'inscrit pas dans la zone géographique que la DIRECCTE CVL cible : cela veut dire qu'il faut avoir des arguments pour les convaincre.

« Département 37. Et sur le bassin de CHARENTAIS sans secteur d'activité ciblé Et ou ACI sur les bassins d'emplois de BLERE-VAL DE CHER et TOURS sur des activités non représentées sur le territoire (IAE et hors IAE), innovantes ou qui présentent une plus-value particulière pour les salariés en insertion (cf Annexe 2) »

Ci-après les critères de sélection qui leur permettront d'apprécier votre projet. Nous repondrons dans leur terme.

CRITERES DE SELECTION

- La pertinence des projets présentés sera jugée en particulier sur la base des critères suivants
- La qualité du projet** de la structure (secteur d'activité, public ciblé, ...) et son adéquation à la réalité économique et sociale du territoire concerné (capacité du porteur à mettre en avant l'apport spécifique de son projet au futur territoire d'arrage, aux publics ciblés et aux acteurs locaux)
- La qualité des moyens humains mobilisés** (compétitions, qualification et expérience de l'équipe permanente) pour assurer la mise en oeuvre et la gestion du projet
- La qualité des moyens matériels mis à disposition**
- Les processus, méthodologies et outils d'accompagnement proposés
- Les moyens mis en oeuvre pour favoriser la parité hommes/femmes au sein de la structure et pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la structure
- La visibilité financière du projet** et notamment la capacité à exercer les dépenses dans l'attente du versement des aides
- La capacité à mobiliser un partenariat local**, à s'intégrer dans le tissu économique et social local
- La contribution au développement durable

CONTENU DE LA REPONSE

Pour candidater, les structures doivent communiquer les documents suivants :

- Présentation du projet au moyen du dossier de candidature (Annexe 3) détaillant notamment :
 - Contexte local
 - Eléments de diagnostic
 - Etude de marché
 - Typologie de public à recruter envisagée
 - Types de postes proposés et compétences associées
 - Modalités d'accompagnement socio-professionnelle envisagées
 - Partenariats envisagés
 - Zones d'implantation et d'intervention

la fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire P/PP/2019/BEFFARA 37 - LE MAJ 09/05/2019

- ✓ Calendrier
- ✓ Budget prévisionnel annuel sur 3 années intégrant les cofinancements publics et privés envisagés
- ✓ Calendrier prévisionnel des recrutements sur l'année en cours et les 3 années d'exercice à venir
- ✓ CV des encadrants déjà identifiés (directeur compris) ou à défaut les fiches de poste
- ✓ Statuts de la structure proposée
- ✓ Extraits du RRS, R ou échéancier
- ✓ Document de présentation du porteur et de l'association ou de l'entreprise
- ✓ Tout document attestant de démarches en cours auprès d'autres financeurs

DELAIS DE REPONSES – ENVOI

- ✓ 30 novembre 2019 pour la 3ème vague (les projets présentés lors cette vague ne pourront être financés qu'à partir de 2020)
- ✓ Les dossiers de candidatures devront être adressés par voie numérique aux UD concernées et à l'échelon régional de la DIRECCTE Centre-Val de Loire aux adresses suivantes :
- **Unité départementale 37** : Blandine BUREL (blandine.burel@direccte.37.fr)
- **Echelon régional de la DIRECCTE** : Blandine BUREL (blandine.burel@direccte.gov.fr)
- Les dossiers de candidatures devront également être adressés par voie postale aux UD concernées (cachet de la poste faisant foi)

Unité départementale 37 Pôle 3E B rue Alexandre Fleming BP 2729 37027 TOURS Cedex 1

IMPACT CONCRET DE LA STRATEGIE

De plus, le PP joint à AAP doit répondre à leur demande : « Impact concret de la stratégie »

- Analyse systématique de toute nouvelle demande sur les pts suivants :
 - Zone de recrutement
 - Plus-value de l'activité et types de postes proposés au sein de la SAE (pas salariés en insertion)
 - Modalité d'accompagnement dont préparation à la sortie
 - Projection budgétaire sur 3 ans (SAE ne faisant pas de mise-à-disposition)
- Elaboration d'une fiche argumentaire-type pour chaque nouvelle demande d'ETP qui tienne compte des axes stratégiques

la fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire P/PP/2019/BEFFARA 37 - LE MAJ 09/05/2019

Le partenariat avec la **CRESS Centre – Val de Loire** est une plus-value et permet d’avoir des échanges, de co-construire et de rediriger vers le « bon réseau ».

Au-delà de ces axes, que nous continuons de développer, l’accompagnement des entreprises d’insertion passe également par divers partenariats régionaux.

En effet, asseoir le projet global des Ei/ETTi en travaillant sur le volet social et économique en parallèle et en cohérence, c’est également créer et développer des partenariats pertinents et adaptés, c’est pourquoi, nous continuons à travailler sur :

- ✓ Le développement de l’économie sociale et solidaire, **en étant membre de la CRESS Centre-Val de Loire**, en participant à ses commissions de travail et aux Conseils d’Administration,
- ✓ L’adhésion au projet « Ambassadeur ESS » auprès des collèges et lycées organisé par la CRESS Centre – Val de Loire,
- ✓ Le développement de projets de l’Economie Circulaire au travers des réunions sur le RGPD de la région et d’Orleans Métropole,
- ✓ L’analyse économique et financière des entreprises et sur leur développement **avec France Active**, au Conseil d’Administration et au Comité d’engagement, avec les banques et les fondations,
- ✓ La participation aux différents forums de l’IAE sur les territoires du Centre-Val de Loire,
- ✓ La participation à des réunions portées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire « **Les cordées du Territoire** ».

L’accompagnement Cap’asso

Ce dispositif permet de soutenir les projets d’activités intégrant la création et/ou la consolidation d’emplois. L’objectif est de permettre au secteur associatif de développer des services de qualité et des projets porteurs d’emplois.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a confié au Mouvement Associatif régional le soin de constituer une équipe de conseillers associatifs spécialistes dans différents domaines associatifs afin d’accompagner les structures dans le montage de leurs dossiers.

La déléguée régionale et la chargée de mission communication, animation et administration sont mandatées, par convention avec l’URIOPSS, comme conseillères associatives sur le champ de l’insertion. Des journées de formations et des réunions des conseillers associatifs permettent des échanges entre pairs.

Ainsi grâce au « **CAP’ASSO** », les structures sous statut associatif peuvent développer leurs activités par la création et/ou la consolidation de postes. Sur l’année 2019, **33 associations** ont été accompagnées. **20 dossiers** déposés, soit pour des consolidations, soit pour des créations de projets.



SOUTENIR LES PROJETS D'ACTIVITÉ INTÉGRANT LA CRÉATION ET/OU LA CONSOLIDATION D'EMPLOIS



AABRAYSIE DEVELOPPEMENT

ACTION EMPLOI

ADS 45

AGIR 36

AMIDON 45

ANERVEDEL

AVADE

BGE ISMER

BGE Touraine

BIO SOLIDAIRE

CASTEL RENAUDET

CONSTRUIRE'ECO (X2)

CRI

ENTRAIDE BERRUYERE

ENVIE ORLEANS

ENVIE TOURAINE

GASIO

GEPIIM

INSERTION 45 - 4 ROUES

KAIROS Chambord

LES RESTOS DU COEUR

MOB D'EMPLOI 36

MOBILITE 37

MOBILITE EMPLOI 37

NQT

ORCHIS

RECONSTRUIRE ENSEMBLE

SAVEURS ET TALENTS

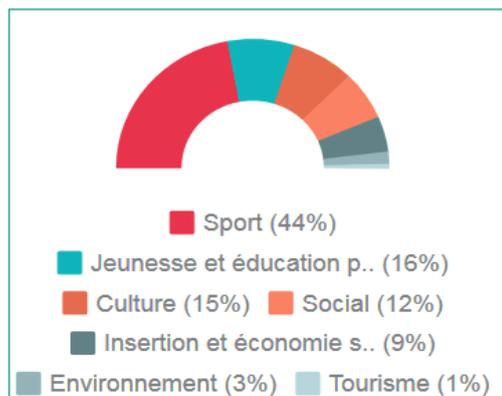
SOLIDARITE ACCUEIL

SOLID'AUTO 41

TEMPO INTERIM 36

VAL ESPOIR

VALORISONS NOS RESSOURCES



* Répartition des projets acceptés par la Région en 2017, par secteur d'activité

*SOURCE INTERNET

<https://lemouvementassociatif-cvl.org/nos-actions/cap-asso/>



En présence de François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, la signature des conventions Cap'Asso entre le conseil régional et seize associations du département s'est déroulée le 29 mai 2019 dans les locaux de l'ALCV à Blois Vienne. Ce dispositif lancé en 2005 est une aide au projet d'activité qui intègre la création et/ou la consolidation d'emplois permettant ainsi aux associations de développer des projets d'activités pérennes dans des domaines divers. Culture, économie solidaire, environnement, santé, insertion, sport, ou encore en faveur de la jeunesse, du tourisme, de la solidarité internationale. Le montant de la subvention varie entre 6.000 € et 60.000 € sur trois ans, renouvelable une fois sur la durée du projet. « Pour nous c'est une fierté car nous sommes la seule Région à proposer ce dispositif » a rappelé François Bonneau. Soulignant également que Cap'Asso, « ce n'est pas une subvention que l'on vient chercher mais un projet commun. On fait ensemble, on a besoin des uns des autres ».



Les « Rencontres Adhérents »

« Règlement Général sur la Protection des Données »

A la suite de demandes fortes de nos adhérents, un programme a été élaboré avec le juriste de la fédération.

Animé par le juriste sous l'intitulé « L'Essentiel du RGPD », cette rencontre devait avoir lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2019. En raison d'un mouvement de grève nationale (gilets jaunes) cette rencontre n'a pu avoir lieu. Elle est reportée au 1^{er} semestre 2020.



« Un Pacte pour une société plus inclusive »



« Décrypter le Pacte d'Ambition » - Jeudi 19 septembre 2019 à Blois

Olivier Dupuis, Secrétaire général de la fédération des entreprises d'insertion s'est rendu à Blois pour **décrypter le PACTE AMBITION** : 28 mesures ont été analysées et décryptées avec les adhérents de la fédération régionale. Une synthèse de cette rencontre a été transmise aux adhérents qui n'avaient pas pu être présents.



1. Le RGPD : c'est quoi ? Qui ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles
Les structures concernées par son application

2. Les notions-clés

Les données personnelles
Le traitement de données
Le consentement préalable au traitement
Responsable du traitement et sous-traitant

3. Les 3 grands principes

RGPD et salarié.es
Les données des salarié.es
La gestion du quotidien RH

4. Questions pratiques

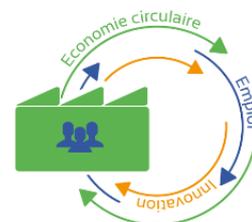
Documenter la conformité au RGPD
Documenter les incidents
Le contrôle de la CNIL et les sanctions



Des filières sous le signe de l'économie circulaire

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels, le décret oblige depuis le 1^{er} juillet au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets.

La fédération régionale a poursuivi cette stratégie de l'Economie circulaire tout au long de l'année.



Assemblée Générale 2019

Accueilli, par l'Ecole de la 2^{ème} Chance (**E2C**), la deuxième partie de notre Assemblée Générale a fait un focus sur l'Economie circulaire en ciblant les circuits courts au travers de l'agroalimentaire : opportunités de l'alimentation durable et des circuits courts dans les entreprises d'insertion. Une alimentation est durable si tout le processus, de la production à la consommation, préserve la santé, l'environnement, la solidarité et l'économie locale.



Des projets d'adhérents et des actions de partenaires ont rythmé cette thématique.

Des intervenants comme :

Pauline SALCEDO, Coordinatrice InPACT Centre, a fait un court historique des politiques agricoles et alimentaires en France, focus sur les Projets alimentaires territoriaux et leur développement en région et les enjeux de la relocalisation en Région Centre-Val de Loire ainsi que la place pour les entreprises d'insertion.

Christelle LECLERCQ, Directrice ALPEJ – Prix de l'innovation territoriale du Loiret, nous a permis de mieux comprendre les principes de la permaculture.



Hélène PEROCESHI, Chargée de mission "Réduction des Déchets" Direction des Déchets - Orléans Métropole et **François DONY**, Directeur ENVIE 45, ont témoigné sur le réemploi d'objets : support d'activité pour les Ei et nouveau levier pour réduire les déchets des ménages. Exemple d'un partenariat réussi sur la Métropole d'Orléans.

Sensibiliser collégiens et lycéens à la RSE

Dans cette continuité de partenariat organisé par Orléans Métropole, la fédération Centre-Val de Loire a participé au **Rendez-vous pour l'emploi sur les métiers de la transition écologique** le 3 octobre dernier.



Quels impacts la transition écologique a-t-elle sur les emplois et compétences dans les secteurs qui recrutent ? Comment ces métiers contribuent-ils à protéger la planète ? Où et comment se former ?

La fédération Centre-Val de Loire a ainsi animé le matin plusieurs ateliers interactifs sur le développement durable et la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès de collégiens et lycéens afin de les sensibiliser sur ces questions. L'après-midi était consacrée au grand public dont les demandeurs d'emploi et les conseillers en insertion professionnelle, travailleurs sociaux qui les accompagnaient.

Une bonne façon de mettre en lumière l'expertise de la fédération et des entreprises d'insertion sur la RSE ainsi que sur les métiers liés à la transition écologique (économie circulaire, environnement, espaces naturels, écoconstruction, énergies renouvelables...).

Ambassadeur ESS – CRESS

Dans le cadre du développement de sa mission Formation/Sensibilisation à l'ESS auprès des jeunes menée notamment en partenariat avec l'ESPER (l'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République), la CRESS Centre-Val de Loire s'est rapprochée du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours dans le but de multiplier ses interventions en lycées et de diffuser une culture ESS auprès des élèves et enseignants de l'académie.

Ainsi, une convention quadripartite a vu le jour avec l'ESPER, la Région et le rectorat portant sur la sensibilisation des enseignants et élèves régionaux. Afin de répondre au mieux à une augmentation des interventions en lycée, post signature de la convention, un réseau d'ambassadeurs de l'ESS sur les territoires capables de présenter l'ESS à un public de lycéens a été mis en place.

Les « Ambassadeurs jeunes ESS », au nombre de 2 par département, ont la mission de présenter « les principes & valeurs » de l'ESS dans les établissements



scolaires pour sensibiliser et informer les collégiens, les lycéens et les apprentis aux principes et aux valeurs de ce mode d'entreprendre qui fait projet de société.

La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire fait donc partie de cette aventure qui se poursuivra en 2020.

Vers une démarche qualité RSE – ISO 26000 professionnalisation des entreprises

« Toute organisation privée ou publique souhaitant établir le périmètre de sa responsabilité sociétale selon les critères de la norme ISO 26000 doit amorcer une réflexion sur un axe composé de 7 questions centrales ».



Travaillant avec Le Groupe AFNOR nous avons pu réfléchir au passage qui se faisait selon un système de certification qualité avec des exigences (l'entreprise est conforme ou pas aux exigences du référentiel) vers une évaluation par rapport à son niveau de maturité RSE (grille de cotation qui pondère les chapitres en fonction de leur importance ; le cumul de ces points détermine ensuite le niveau de l'entreprise).

Deux ans de travail (*fédération nationale et référents qualité dont la région Centre - Val de Loire*) ont permis l'élaboration du label RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises Inclusive).

Pour ce faire, des réunions en présentiels et par visioconférences se sont déroulées durant le premier semestre 2019. Chaque membre de la commission qualité au niveau national et régional, dont la fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire, a œuvré à la conception de ce nouveau référentiel.

Le présent référentiel se veut à la fois un guide et un cadre pour les entreprises inclusives qui souhaitent inscrire leur activité dans les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Le référentiel vise à promouvoir l'excellence sociale des entreprises inclusives, que ce soit à travers leur expertise en matière d'inclusion ou bien leurs bonnes pratiques en termes de gouvernance, tout en démontrant la pertinence d'un modèle différent de développement et de performance économique et environnementale.



Pour retrouver le référentiel, la plaquette de présentation du label RSEi et l'outil d'autodiagnostic :

<http://www.lesentreprisesdinsertion.org/france/label-rsei>

<http://www.lesentreprisesdinsertion.org/publications/label-rsei-outil-dautodiagnostic>

L'outil propose :

- Un diagnostic par chapitre
- Une synthèse des résultats
- Une analyse globale des résultats

En flashant ce QR Code :



Une formation des auditeurs qualité internes à la fédération a eu lieu en septembre 2019 ce qui a permis à la déléguée régionale de s'approprier la cotation d'évaluations.

Ce nouveau référentiel permettra aux entreprises (SIAE) non certifiées de pouvoir aisément rentrer dans la démarche et viser au minima un Niveau Initial voire Engagé.

Par sa formation au Label RSE, lors des accompagnements, la déléguée régionale commence à promouvoir la démarche RSE – ISO 26000 auprès des SIAE de la région et des entreprises classiques. L'approche s'est faite dans un premier temps auprès de l'animateur « *Le Loiret, une chance. Les entreprises s'engagent* ».

Un audit interne hors de la région Centre – Val de Loire

Des audits croisés permettent à la déléguée régionale de réaliser, sur demandes des entreprises adhérentes d'autres régions, des audits internes préalables à l'audit de certification ou de renouvellement. un audit a eu lieu en Ile de France afin de préparer une entreprise d'insertion de passer du référentiel AFAQ Ei - ETTi vers le label RSEi.



Quali'OP : une démarche qualité fédérale

Le travail collaboratif entre le national et les régions a permis de comparer les pratiques existantes par rapport aux attendus de Quali'OP et de créer des documents manquants dans chaque région dont la Région Centre - Val de Loire. La Région Centre-Val de Loire a ainsi été testée sur le chapitre « communication interne et externe ». Au-delà de l'aspect documentation, Quali'OP est pour la fédération l'occasion de travailler avec ses homologues en région, de mutualiser les ressources, les outils et les expertises. Tout cela au bénéfice des adhérents.



La fédération : représenter, animer et faciliter les alliances

Partenariats

Les entreprises d'insertion n'échappent pas à la crise. Durement touchées par une diminution de leurs activités et des aides, elles doivent aujourd'hui, encore plus qu'auparavant, anticiper et maîtriser la gestion de leurs ressources.

La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire et son réseau apportent appui, conseil et expertise pour aider les entrepreneurs à faire face et à développer leurs compétences.

- Elle assure le **lien et la concertation avec d'autres outils régionaux visant à favoriser l'émergence et la consolidation** de structures. C'est ainsi que France Active, association loi 1901, permet de consolider, de solvabiliser et de développer les entreprises d'insertion dont le champ d'intervention englobe la dimension d'utilité sociale.
La fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire intervient et collabore avec France Active en siégeant au Conseil d'Administration et au Comité d'Engagement.
- La fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire se voit convier par **O3Expert** au 1^{er} comité de pilotage de l'étude de faisabilité du projet de création d'une plateforme **régionale de financement participatif & citoyen**.

D'autres outils sont accessibles aux Ei tels que les plateformes d'initiative, la BPI (Banque Publique d'Investissement) mais aussi les fondations (avec le projet d'un Fonds d'investissement pour l'insertion).

- Par ailleurs, la fédération des entreprises d'insertion Centre-Val de Loire s'emploie à **resserrer les liens entre les représentants de l'entrepreneuriat**, les collectivités, les associations employeuses et les entreprises d'insertion. Il est ainsi plus aisé de mettre en cohérence les besoins en personnel des entreprises classiques et les formations adéquates durant le parcours d'insertion.
- Par notre présence, lors des Conseils d'Administration de la CRESS régionale, nous avons pu assister aux différents COPIL de « © du Centre » ce qui permet d'élargir notre portefeuille de contacts. Nous avons été présents lors de la plénière sur l'évolution de la Signature « © du Centre » en marque et son rapprochement avec les marques touristiques territoriales : des témoignages et tables-rondes ont permis de démontrer la plus-value de cette marque.



En **anticipant les demandes en personnel et en formations adéquates**, nous donnons une chance supplémentaire à ces personnes d'être embauchées au plus vite à leur sortie de l'entreprise d'insertion. De plus, il semble pertinent de s'appuyer sur ces partenariats pour travailler conjointement :

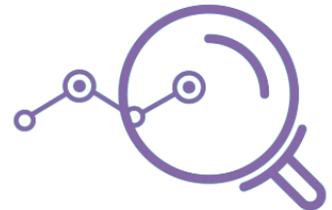
- À construire une démarche pour l'animation et la mise en œuvre d'une action partenariale concertée en matière de lutte contre les discriminations sur la région Centre-Val de Loire ;
- À favoriser l'intégration de clauses sociales dans les appels d'offres.

Le but est d'inciter les entreprises à travailler conjointement avec les entreprises d'insertion : marchés en co-traitance ou sous-traitance, utilisation des entreprises d'insertion comme vivier de salariés pouvant intégrer l'entreprise classique après une préparation concertée en parcours d'insertion, réponse adaptée aux besoins de personnels. **Le label RSEi est aussi l'un des leviers.**

Le but essentiel des entreprises d'insertion est de favoriser l'employabilité des personnes en parcours d'insertion afin de leur permettre l'accès à « l'entreprise classique » dès que possible. Les 23 entreprises d'insertion qui adhèrent à la fédération régionale, ont permis (statistiques 2018) d'accompagner 672 salariés en insertion soit 291 ETP dont 400 sont sortis en emploi ou formation. Elles ont généré 17 M€ de produits dont 80% de chiffre d'affaires.

- 14 M€ de chiffre d'affaires,
- 12 M€ de masse salariale redistribuée,
- 2 M€ d'aides aux postes perçues,
- 375 K€ d'impôts et taxes versés,
- 62 % des entreprises sous statut commercial

ZOOM SUR



Les Etats Généraux à Joué les Tours

La fédération a participé à la conférence régionale de l'économie et de l'emploi qui s'est tenue à Joué les Tours. De nombreux sujets tels que les transitions écologiques, énergétiques et numériques, l'innovation et la recherche, l'humain au cœur du développement, la relocalisation de l'économie, les principes d'actions avec simplification et diversification des financements, les territoires, ont été abordés.



Prix de l'ESS



La fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire a de nouveau participé au jury de sélection régional chargé de désigner les candidats les plus performants sur la thématique « Transitions Ecologiques et Energétiques ». Que de beaux projets proposés !

Service Public de l'Insertion

Rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté

« La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail, ce qui suppose de refuser une société dans laquelle une partie de nos concitoyens serait considérée comme « inemployable » (...). Les politiques d'insertion à l'égard des personnes en situation de pauvreté seront systématiquement menées en conjuguant accès aux droits, accompagnement social et formation/emploi, en affirmant les droits et devoirs de chacun ».*

*Extrait de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018 - Faire plus pour ceux qui ont moins – Ministère des solidarités et de la santé

Le gouvernement a souhaité l'implication des territoires en organisant dans un premier temps des conférences régionales. La mise en œuvre du vaste programme qu'est la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** a permis, lors de ces conférences régionales, d'identifier 15 axes de travail soit 15 thématiques dont le parcours d'insertion et l'offre d'accompagnement en présence des collectivités, services de l'Etat, associations, travailleurs sociaux...

Pour mener à bien ces actions, des animateurs régionaux sont en charge de poser un état des lieux de l'existant et de permettre la mise en place du Service Public de l'Insertion (SPI) et le développement de la garantie d'activité sur notre territoire régional.

A cette occasion, la **fédération des entreprises d'insertion** est positionnée afin d'**animer** sur le Groupe 10 (GT10) « *Parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation* » et GT11 « *Offre d'accompagnement : garantie d'activité, IAE, essaimage des expérimentations* ».

Ces missions ont pour but de définir un constat partagé et des objectifs pour la région et pour les SIAE, de les décliner au niveau territorial, de préciser les besoins, de fixer des indicateurs de réussite et surtout d'essaimer les bonnes pratiques et les modalités d'association des personnes concernées.



Une première rencontre nationale des acteurs régionaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a eu lieu en février dernier à Paris. Cette réunion des co-animateurs a permis de mieux appréhender la mission de chacun. Nommée co-animatrice des thématiques GT10 et GT11, la déléguée régionale a été formée une journée à l'usage des outils ENT (Espace Numérique de Travail) et à l'animation et collecte des données afin de réaliser au mieux cette mission.

De nombreuses réunions ont eu lieu entre co-animateurs des deux groupes afin de décrypter la demande du gouvernement. Une première réunion réunissant les participants du GT10 a permis d'élaborer un tableau de synthèse.

La déléguée régionale de la fédération a alimenté la plateforme ENT par des outils contributifs et des comptes rendus de réunions.

Cette collecte doit permettre de recenser ce qui est fait sur les bassins de vie et les territoires.

Elle a été une base de travail afin de préparer la Conférence régionale du Plan Pauvreté du mercredi 26 juin en présence de M. Noblecourt, **Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes**.

Les co-animateurs du GT10 et GT11 ont réalisé un diaporama par groupe de travail, le **Pecha-kucha**, format synchronisant une présentation orale à la projection de 6 diapositives se succédant toutes les 20 secondes, sans effet d'animation. Ce format impose du rythme, de la concision, tout autant que de l'expression graphique qui ont permis de décrire les avancées, le type d'organisation décidée pour la collecte des données qui permet d'alimenter la grille « diagnostic » et surtout les freins rencontrés dans chaque groupe de travail, à savoir, mobiliser les participants inscrits, la collecte d'expérimentations et d'actions.

Cette mobilisation permet à la stratégie de se décliner au plus proche des réalités locales grâce à son animation régionale.

Objectif ambitieux : la rédaction d'une feuille de route était prévue pour le second semestre 2019 pour être présentée en plénière en janvier 2020. Afin de mener à bien ces travaux, le Président de la République et le Premier ministre ont nommé, en juillet 2019, dix-huit hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté, placés auprès de chaque préfet de région pour permettre un pilotage et un déploiement de la stratégie au plus près du territoire.

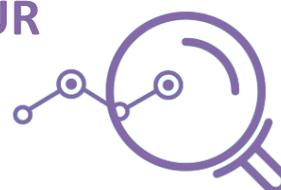


C'est ainsi qu'en région Centre-Val de Loire, Jean-Yves DOUCHEZ assure auprès du préfet de région la coordination et le pilotage interministériel au niveau régional de cette stratégie, en mobilisant l'ensemble des administrations concernées par les politiques publiques.

Il est notre interlocuteur privilégié de terrain dans le cadre de la stratégie pauvreté et veille à la mobilisation de tous : collectivités territoriales, personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale.

Visite du Haut-Commissaire chez Envie 45

ZOOM SUR



Dans le cadre de ses déplacements réguliers sur le terrain - les journées « au plus près », le Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté en Région Centre-Val de Loire Jean-Yves DOUCHEZ s'est rendu le lundi 2 décembre 2019 chez ENVIE à Ingré (45) à l'invitation de la Fédération des entreprises d'insertion Centre-Val-de-Loire. En effet, dès sa nomination, la fédération des entreprises d'insertion Centre – Val de Loire a souhaité être à ses côtés pour promouvoir l'insertion.

De 14h00 à 16h30, Jean-Yves DOUCHEZ a visité l'entreprise et son activité « réemploi », à la découverte de la seconde vie donnée aux appareils électroménagers. Il a ensuite échangé avec des salariés permanents (débrieft avec les encadrants et la chargée d'insertion professionnelle) puis avec des salariés en insertion.

Répondant parfaitement à la double logique de la stratégie nationale qui veut renforcer le « *Aller vers* » et qui souhaite essayer les bonnes pratiques pragmatiques, cette journée « au plus près » sera renouvelée.



La réforme IAE

Depuis 30 ans, l'IAE a fait la démonstration de son efficacité pour répondre aux difficultés d'insertion des publics concernés. Pour autant, l'empilement de dispositifs, les freins administratifs, les lourdeurs de gestion, les inégalités dans l'offre territoriale, l'insuffisance du financement de formation, ou la nécessaire amélioration des sorties de parcours d'insertion constituent autant d'obstacles à lever et de défis à relever.

La lutte contre l'exclusion est une priorité d'intérêt général.

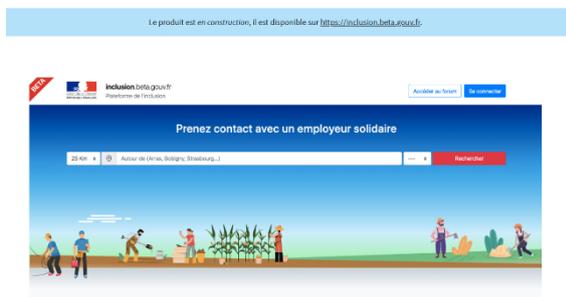
De grands travaux ont également été menés tout au long de ce premier semestre au sein de notre réseau régional afin d'apporter notre regard et être force de proposition pour notre territoire. Ils ont été remis à notre fédération nationale afin qu'elle puisse construire, en compilant les propositions des autres fédérations régionales, 28 propositions pour faire mieux et plus pour les plus fragiles.



Ce rapport a été remis le 17 avril 2019 à Paris lors du Printemps de l'inclusion.

Le 10 septembre dernier, Thibaut Guilluy, Président du Conseil de l'Inclusion, remettait le Pacte d'ambition pour l'IAE à la Ministre du Travail Muriel Pénicaud en présence du Président de la République. Ce pacte, auquel la fédération des entreprises d'insertion a grandement contribué, contient de nombreuses mesures innovantes et porteuses de nombreux changements.

La plateforme d'inclusion : un outil digital co-construit



Le Pacte a acté la création d'une plateforme dédiée à l'IAE.

Celle-ci offrira dans un premier temps deux grandes modalités : ce sera d'abord un outil de sourcing des profils éligibles à l'IAE qui contiendra les différents CV des candidats à l'insertion.

A la suite de la suppression de l'agrément (autre proposition du Pacte), la liste des prescripteurs est élargie et l'auto-prescription par les SIAE est introduite. Ces nouveaux prescripteurs, aux côtés de Pôle Emploi qui reste un prescripteur de droit, pourront rentrer dans la plateforme les profils des candidats identifiés. Cette plateforme contiendra aussi un annuaire des SIAE. Cet annuaire sera accessible à tous et permettra notamment aux entreprises privées, aux pouvoirs publics et aux autres SIAE d'effectuer des recherches ciblées sur les SIAE.

Nommée Itou, la plateforme a fait l'objet de développement en partenariat avec les trois départements test retenus : le Bas Rhin, le Pas de Calais et la Seine Saint Denis. Grâce à des méthodes de travail agiles (consistant à adapter en continu l'outil sur la base des remarques faites par les utilisateurs) et une forte collaboration avec les SIAE locales, la plateforme pourra être officiellement dévoilée dans ces territoires au début de l'année 2020.

La fédération régionale et ses membres ont contribué largement dans ce projet de loi.

TIG (Travail d'Intérêt Général)

En novembre, notre fédération signait au côté de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, une convention bilatérale visant à accélérer le déploiement du Travail d'Intérêt Général (TIG) dans les entreprises d'insertion, au Ministère de la Justice.

« La fédération des entreprises d'insertion se félicite de la signature de cet accord bilatéral avec le Ministère de la Justice. L'insertion des personnes sous main de justice est dans l'ADN des entreprises d'insertion. Ce nouvel accord donnera une nouvelle dimension, nationale, et un nouveau souffle à la collaboration entre les entreprises d'insertion, les administrations régionales et les structures pénitentiaires afin de faire collectivement plus et mieux. »

Luc de Gardelle – Président de la fédération des entreprises d'insertion

Certaines entreprises de la région Centre – Val de Loire accueillent, depuis leur création, des personnes sous-main de justice mettant ainsi le travail au cœur de l'insertion sociale. Le Ministère de la Justice, représenté par l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, veut donner une nouvelle dimension au Travail d'Intérêt Général. A travers cet accord, il réaffirme son engagement sur ce dispositif.

Les premiers contacts ont été pris en fin d'année auprès des référents territoriaux de notre région.



La représentation des Ei/ETTi : communication et événements

Partager et informer

Le site internet de la fédération des entreprises d'insertion permet à la région Centre-Val de Loire de disposer d'une page dédiée à l'actualité de son réseau.

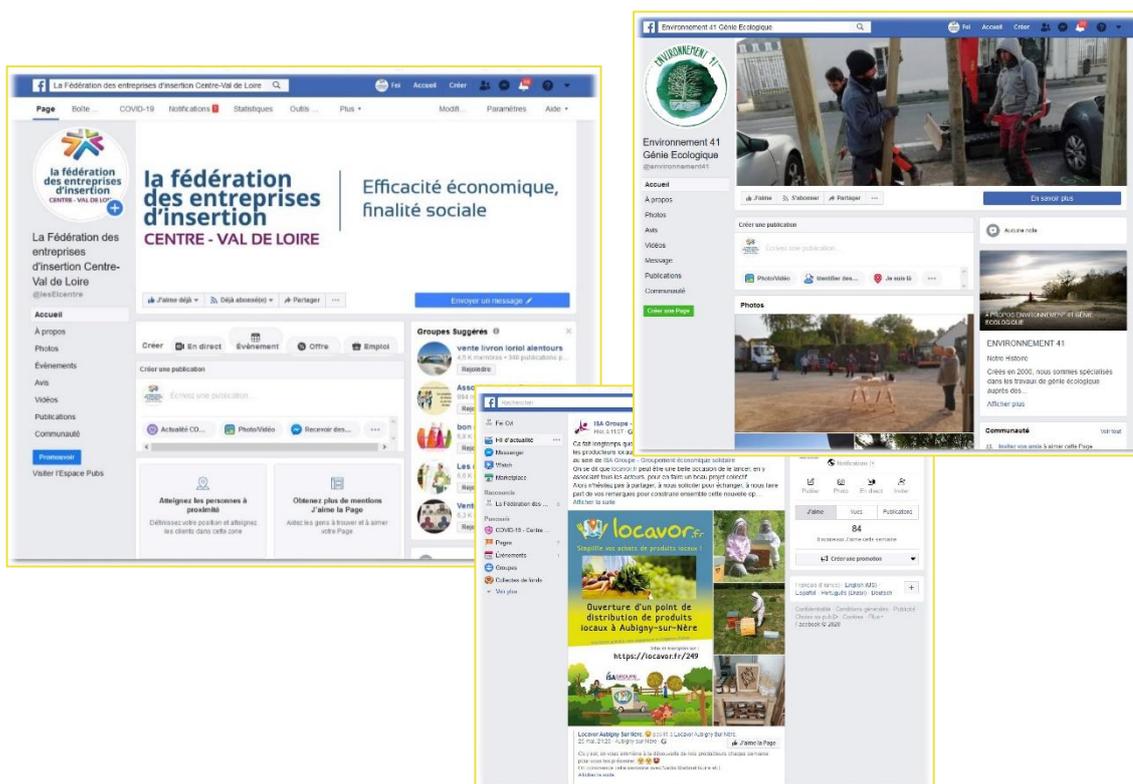
Il reprend les chiffres clés, les actions menées dans la région, les événements à venir, et les informations à ne pas manquer.

Tout internaute peut en un simple clic se rediriger vers la page nationale de la fédération ou découvrir les pages des régions qui l'intéresse.



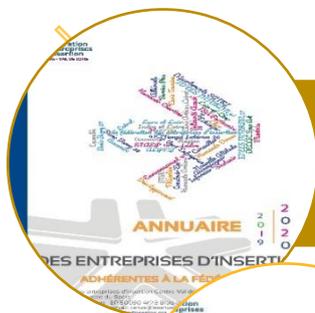
Cette page est primordiale pour promouvoir notre structure. Elle permet à la fédération du Centre-Val de Loire de disposer d'une bonne visibilité auprès de ses adhérents, futurs adhérents, institutionnels et entreprises.

La page Facebook, régulièrement alimentée, permet d'être vue sur les réseaux sociaux et de suivre l'actualité des adhérents.



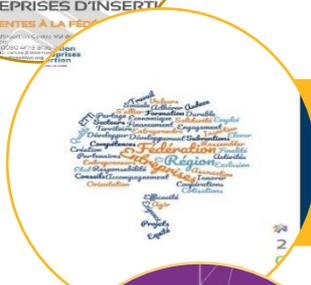
Construction élargie d'outils

Des outils fédératifs à destination des adhérents



L'annuaire des adhérents

Publication de l'annuaire 2019-2020 des entreprises d'insertion adhérentes à la fédération.



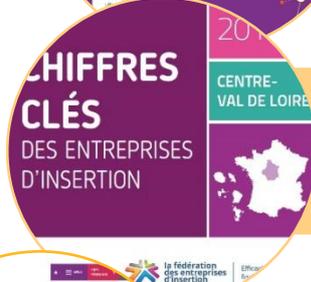
Le rapport d'activité 2018

Présenté en Assemblée Générale le 16 mai 2019



L'offre de services

Publication de la nouvelle offre de services pour nos adhérents



Les chiffres clés

En région Centre-Val de Loire pour l'année 2019



Des newsletters régulières

Actualités régionales, nationales, de nos adhérents...

Les publications 2019 de la fédération nationale



L'info'Quinz

Diffusion tous les 15 jours

Le rapport d'activité 2018



Les newsletters

Parutions mensuelles



28 mesures pour faire ensemble, mieux et plus

Cette contribution, fruit de plus de six mois de travail au sein de la fédération, entre consultations et réunions, des 550 entreprises d'insertion, des élus et des permanents, a alimenté les propositions du Pacte d'ambition pour l'IAE présenté en septembre 2019.



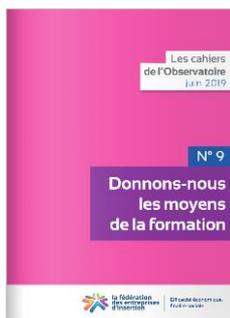
Création du label RSEi

Le référentiel RSEi ouvre la voie à la labellisation des entreprises inclusives et vise l'amélioration de leur fonctionnement et de leurs pratiques.



Chiffres clés nationaux et régionaux

Parutions annuelles, cru 2019.



Cahiers de l'Observatoire

Numéro consacré à la formation des salariés en parcours d'insertion, croisant chiffres, témoignages et regards d'experts.

Observatoire

Analyse des grandes tendances de l'activité des entreprises d'insertion s'appuyant sur le traitement des données économiques et sociales 2017 des entreprises adhérentes.

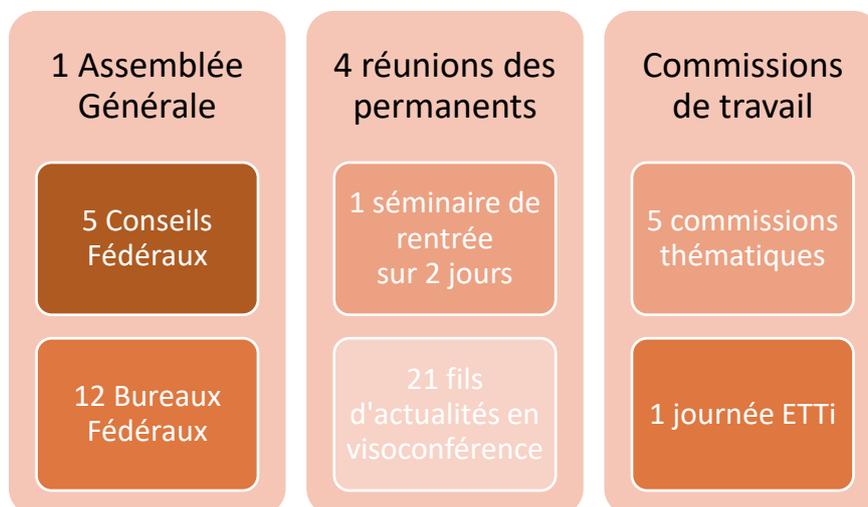


Vie du réseau

Une fédération Dynamique et Vivante en région



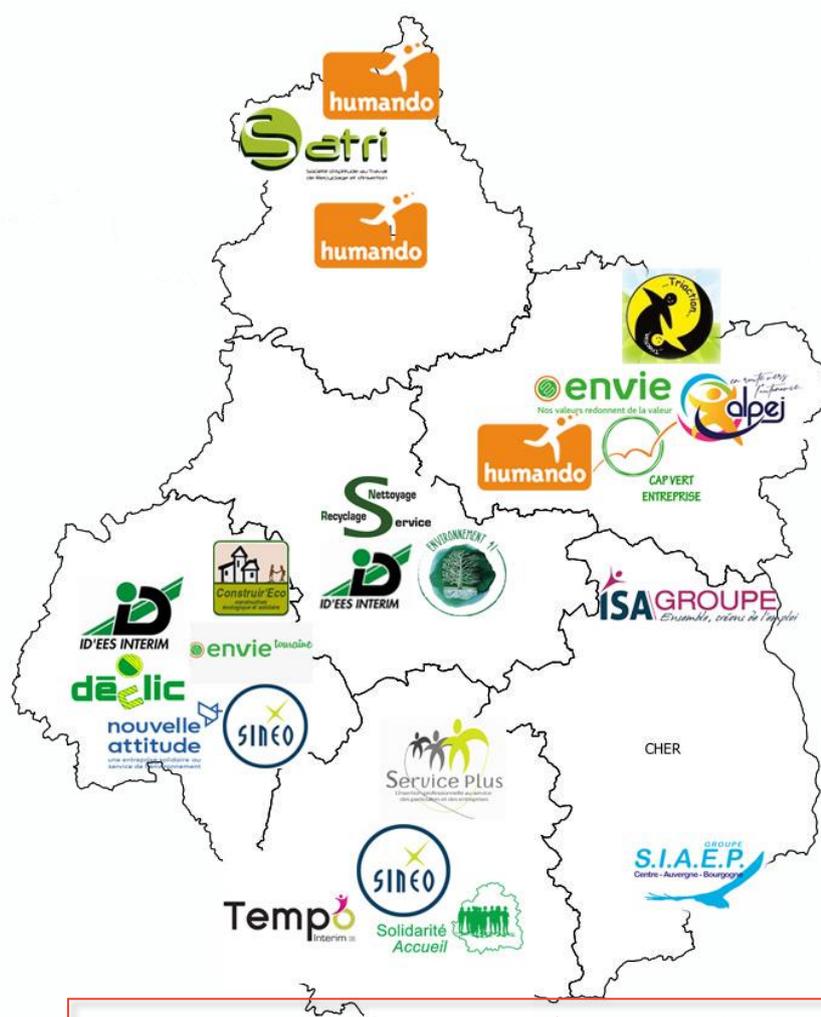
Et au national



Les entreprises adhérentes à la fédération en 2019

La fédération des entreprises d'insertion de la région Centre – Val de Loire compte **23 entreprises** dont **18 Ei** et **5 ETTi** soit 54% des entreprises d'insertion et 38% des entreprises de travail temporaire d'insertion conventionnées en région.

23 entreprises d'insertion adhérentes
au réseau en région Centre - Val de Loire
dont **18** Entreprises d'Insertion (Ei) et
5 Entreprises de Travail Temporaire
d'Insertion (Etti)



- ▶ Des entreprises soumises aux mêmes règles fiscales, économiques et juridiques que toute TPE/PME.
- ▶ Des entreprises conventionnées par l'Etat pour leur mission d'insertion.
- ▶ Des personnes en parcours d'insertion, exclusivement agréées par Pôle Emploi.
- ▶ Des moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement et l'encadrement des personnes en parcours.
- ▶ Un contrat de travail de droit commun et un parcours d'une durée maximale de 24 mois.

Chantiers clés en 2020



Poursuivre notre action de soutien et de développement des entreprises sur le territoire

Représenter et porter le modèle
Ei/ETTI voire EiT
Professionaliser les permanents des SIAE

Ei
ETTI



Rechercher et développer des partenariats
Etre ambassadeur de l'ESS
auprès des Lycées et Collèges

S'engager auprès des Clubs d'entreprises
inclusives
Promouvoir les clauses d'insertion
Promouvoir le Label RSEi



Recruter autrement : expérimentation
"Badgeons l'IAE en région
Centre - Val de Loire"

Planter le Réseau DEMAIN



Bilan et compte de résultat 2019

Extrait des documents comptables

ASSD LA FEDERATION DES ENTREPRISES D'

BILAN ACTIF

| | Brut | Amortissements et dépréciations | Net au 31/12/2019 | Net au 31/12/2018 |
|--|---------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ... | | | | |
| Fonds Commercial (1) | | | | |
| Autres | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations tech., matériels, outillage | | | | |
| Autres | 3 892 | 3 282 | 609 | 1 906 |
| Immobilisations grevées de droits | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à des participation | | | | |
| Titres immo. de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres | | | | |
| Total | 3 892 | 3 282 | 609 | 1 906 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières, approvisionnement | | | | |
| En cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances & acomptes versés sur command | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Créances usagers et comptes rattachés | 589 | | 589 | 25 |
| Autres | 36 102 | | 36 102 | 32 327 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 43 917 | | 43 917 | 37 352 |
| Charges constatées d'avance (3) | | | | |
| Total | 80 608 | | 80 608 | 69 703 |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler | | | | |
| Primes de remb. des obligations | | | | |
| Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif | | | | |
| TOTAL ACTIF | 84 500 | 3 282 | 81 217 | 71 610 |
| (1) Dont droit au bail | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | | | |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | | |
| Legs nets à réaliser : | | | | |
| - acceptés par les organes statutairement compétents | | | | |
| - autorisés par l'organisme de tutelle | | | | |
| Dons en nature restant à vendre | | | | |

| | Net au 31/12/2019 | Net au 31/12/2018 |
|---|----------------------|----------------------|
| FONDS ASSOCIATIFS | | |
| Fonds propres | | |
| Fonds associatif sans droit de reprise | | |
| Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise | | |
| Réserves | 26 486 | 26 486 |
| Report à nouveau | 35 045 | 30 378 |
| Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) | -25 093 | 4 667 |
| Autres fonds associatifs | | |
| - Fonds associatif avec droit de reprise | | |
| . apports | | |
| . legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés | | |
| . résultats sous contrôle de tiers financeurs | | |
| - Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise | | |
| - Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme | | |
| - Provisions réglementées | | |
| - Autres | | |
| Total | 36 438 | 61 531 |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| Total | | |
| FONDS DEDIES | | |
| Sur subventions de fonctionnement | 21 000 | |
| Sur autres ressources | | |
| Total | 21 000 | |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | | |
| Emprunts et dettes financières divers (3) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 500 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 157 | 24 |
| Dettes fiscales et sociales | 7 016 | 6 377 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance (1) | 16 106 | 3 678 |
| Total | 23 779 | 10 078 |
| Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif | | |
| TOTAL PASSIF | 81 217 | 71 610 |
| (1) Dont à plus d'un an | | |
| (1) Dont à moins d'un an | | |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | | |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |
| ENGAGEMENTS DONNES | | |

| | du | 01/01/2019 | % | du | 01/01/2018 | % | Var. en val. annuelle | |
|--|----|---------------|---------------|----|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | au | 31/12/2019 | PE | au | 31/12/2018 | PE | en euros | % |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (1) : | | | | | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | | | | | |
| Production vendue (biens et services) | | 3 201 | 3,63 | | 4 692 | 5,72 | -1 491 | -31,78 |
| Montant net du chiffre d'affaires | | 3 201 | 3,63 | | 4 692 | 5,72 | -1 491 | -31,78 |
| Production stockée | | | | | | | | |
| Production immobilisée | | | | | | | | |
| Subventions d'exploitation | | 68 272 | 77,50 | | 64 283 | 78,36 | 3 988 | 6,20 |
| Reprises sur dép, amort, prov, transfert | | 1 110 | 1,26 | | 69 | 0,08 | 1 042 | ##### |
| Cotisations | | 15 503 | 17,60 | | 12 996 | 15,84 | 2 507 | 19,29 |
| Autres produits | | 8 | 0,01 | | 1 | 0,00 | 7 | 565,29 |
| Total | | 88 094 | 100,00 | | 82 041 | 100,00 | 6 053 | 7,38 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (2) : | | | | | | | | |
| Achats de marchandises | | | | | | | | |
| Variation des stocks | | | | | | | | |
| Achats de matière pre. et autres approv | | | | | | | | |
| Variation des stocks | | | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | | 18 396 | 20,88 | | 16 538 | 20,16 | 1 858 | 11,24 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 574 | 0,65 | | 239 | 0,29 | 335 | 140,17 |
| Salaires et traitements | | 43 434 | 49,30 | | 42 015 | 51,21 | 1 420 | 3,38 |
| Charges sociales | | 15 160 | 17,21 | | 17 287 | 21,07 | -2 127 | -12,31 |
| Dotations aux amort. et aux prov. | | | | | | | | |
| - Sur immobilisations : dot. aux amort. | | 1 297 | 1,47 | | 1 297 | 1,58 | | |
| - Sur immobilisations : dot. aux dép. | | | | | | | | |
| - Sur actif circulant : dot. aux dép. | | | | | | | | |
| - pour risques et charges : dot. aux prov | | | | | | | | |
| Subventions accordées par l'associatio | | | | | | | | |
| Autres charges | | 1 | 0,00 | | 5 | 0,01 | -3 | -73,36 |
| Total | | 78 863 | 89,52 | | 77 381 | 94,32 | 1 482 | 1,92 |
| Résultat d'exploitation | | 9 231 | 10,48 | | 4 661 | 5,68 | 4 571 | 98,07 |
| Quote-parts de résultat sur op. en commun | | | | | | | | |
| Excédent ou déficit transféré | | | | | | | | |
| Déficit ou excédent transféré | | | | | | | | |
| Produits financiers | | | | | | | | |
| De participation | | | | | 1 | 0,00 | -1 | -100,00 |
| D'autres valeurs mobilières et créances | | | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 3 | 0,00 | | 6 | 0,01 | -3 | -48,30 |
| Reprises sur prov. et dép. transf de charges | | | | | | | | |
| Différences positives de change | | | | | | | | |
| Produits nets sur cessions de V.M.P | | | | | | | | |
| Total | | 3 | 0,00 | | 6 | 0,01 | -3 | -53,46 |
| Charges financières | | | | | | | | |
| Dotations aux amort. et dép. et prov | | | | | | | | |
| Intérêts et charges assimilées | | | | | | | | |
| Différence négatives de change | | | | | | | | |
| Charges nettes sur cession de V.M.P. | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |
| Résultat financier | | 3 | 0,00 | | 6 | 0,01 | -3 | -53,46 |
| Y compris : | | | | | | | | |
| Redevances de crédit-bail mobilier | | | | | | | | |
| Redevances de crédit-bail immobilier | | | | | | | | |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs | | | | | | | | |
| (2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs | | | | | | | | |
| (3) Dont produits concernant les entités liées. | | | | | | | | |
| (4) Dont intérêts concernant les entités liées. | | | | | | | | |

| | du | 01/01/2019 | % | du | 01/01/2018 | % | Var. en val. annuelle | |
|--|----|----------------|---------------|----|---------------|-------------|-----------------------|----------------|
| | au | 31/12/2019 | PE | au | 31/12/2018 | PE | en euros | % |
| RESULTAT COURANT | | 9 234 | 10,48 | | 4 667 | 5,69 | 4 567 | 97,87 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS : | | | | | | | | |
| Sur opérations de gestion | | | | | | | | |
| Sur opérations en capital | | | | | | | | |
| Reprises prov. et dép. et transf de c | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES : | | | | | | | | |
| Sur opérations de gestion | | 13 327 | 15,13 | | | | 13 327 | ##### |
| Sur opérations en capital | | | | | | | | |
| Dotations aux amort. et dép. et aux prov | | | | | | | | |
| Total | | 13 327 | 15,13 | | | | 13 327 | ##### |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | -13 327 | -15,13 | | | | -13 327 | ##### |
| Participation des salariés aux résultats | | | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | | | | |
| SOLDE INTERMEDIAIRE | | -4 093 | -4,65 | | 4 667 | 5,69 | -8 760 | -187,70 |
| Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs | | | | | | | | |
| Engagements à réaliser sur des ressources affectées | | 21 000 | 23,84 | | | | 21 000 | ##### |
| TOTAL DES PRODUITS | | 88 097 | | | 82 047 | | 6 049 | 7,37 |
| TOTAL DES CHARGES | | 113 190 | | | 77 381 | | 35 809 | 46,28 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | | -25 093 | -28,48 | | 4 667 | 5,69 | -29 760 | -637,69 |
| EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | | |
| Bénévolat | | | | | | | | |
| Prestations en nature | | | | | | | | |
| Dons en nature | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |
| CHARGES | | | | | | | | |
| Secours en nature | | | | | | | | |
| Mise à disposition gratuite de biens et services | | | | | | | | |
| Personnel bénévole | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |



Suivez nous sur notre site internet :
centre-valdeloire.lesentreprisesdinsertion.org
 Et via les réseaux sociaux :
 Facebook : @lesElcentre
 LinkedIn : Laurence Edmeads



**la fédération
des entreprises
d'insertion**
CENTRE - VAL DE LOIRE

Laurence EDMEADS

Déléguee régionale
 Port. : 06 72 73 26 71

l.edmeads@lesentreprisesdinsertion.org

Ludmilla MALFRAY

Chargée de mission communication,
 animation et administration

Tél. : 02 54 42 93 38

Lundis, mardis et jeudis

contact.centre@lesentreprisesdinsertion.org



Maison Départementale du Sport
 1 avenue de Châteaudun - BP 50050
 41 913 BLOIS cedex 9
 Tél : 02 54 42 93 38

Cette action est rendue possible grâce au soutien précieux de notre partenaire financier



Et au co-financement depuis novembre 2019 dans le cadre de l'expérimentation
 « Badgeons l'IAE en Centre-Val de Loire »

